



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 53193

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques relatif aux « relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires ». Le rapporteur recommande de créer un portail national (sur le modèle allemand) regroupant toutes les offres et les initiatives développées sur tout le territoire par l'ensemble des partenaires. Le rapporteur souligne, d'une part que ledit portail s'efforcerait de fournir des informations fiables et complètes sur les bibliothèques scolaires ainsi que sur les services proposés aux établissements scolaires par les bibliothèques publiques, et d'autre part qu'il s'adresserait à tous ceux et toutes celles intéressés (les bibliothécaires, les enseignants, les élèves et les parents). Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques concernant les « relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires » recommande la création d'un portail comparable au portail allemand www.schulmediothek.de, sans toutefois instruire les conditions de cette création. Le portail allemand est alimenté par la commission « bibliothèque et école » de l'association allemande des bibliothèques, avec le support technique du serveur de l'éducation [Deutscher Bildungsserver](http://www.deutscher-bildungsserver.de). À l'inverse de cet exemple, l'Association des bibliothécaires de France, privilégiant la création d'une commission jeunesse, ne s'est pas dotée de commission travaillant spécifiquement sur la relation entre école et bibliothèque. Les enseignants-documentalistes sont quant à eux rassemblés dans la Fédération des enseignants documentalistes de l'éducation nationale. L'intérêt de renforcer les liens entre ces acteurs, pour travailler à un meilleur partage d'information, pourrait être examiné. Cependant, quelques outils existent qui, s'ils ne correspondent pas exactement au modèle du portail www.schulmediothek.de, permettent une diffusion importante de l'information sur l'éducation artistique et culturelle. Outre les nombreuses ressources pédagogiques en ligne des bibliothèques nationales et territoriales, il faut mentionner l'existence du portail des professionnels de l'éducation, [Eduscol](http://eduscol.education.fr) (<http://eduscol.education.fr>), qui comporte des rubriques sur l'éducation artistique et culturelle et la culture scientifique et technique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53193

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3132

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6136